

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson  
à l'Hôtel de Ville le 21 juin 2018**

Président : M. Sébastien Deriaz  
Présents : 7 municipaux  
Excusés : Mmes Bardet Camille, Eismann Billet Juliane, Helfer Nicole, Javet Françoise et MM Ashdown Ian, Cavalière Michel, Hediger Jean-Marc, Lüthi Florian, Meyer Pierre-Alain, Perrin Nicolas, Villars Denis

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[René-Pierre Deriaz](#) corrige en page 7 à la deuxième ligne il s'agit de l'ASIGE et non pas ACRG, ainsi que plus loin à la fin de la réponse de M. le Syndic « 7 ou 9 membres » et non pas comme écrit « 7 et 9 membres ».

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre.
2. Communications du Bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Compte de l'année 2017. Rapport de la commission des finances (préavis n° 607/18).
6. Gestion de l'année 2017. Rapport de la commission de gestion.
7. Election du Président du Conseil communal.
8. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
9. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
10. Election des scrutateurs.
11. Election des scrutateurs suppléants.
12. Postulat « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».
13. Propositions individuelles.

**1. Assermentation d'un nouveau membre.**

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Ludovic Longchamp prête serment.

**2. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[M. le Président](#) lit le courrier accompagnant la pétition remise à la Municipalité.

Il fait ensuite lecture de l'invitation reçue de Pro Vélo. Cette manifestation a lieu le mardi 18.09.18 de 18h à 20h30. Le départ se fait à la station vélo de la gare d'Yverdon. La difficulté du parcours (7 km) est facile, le parcours ne comprenant pas de montée. L'arrivée vers 19h30 se situe au niveau du port des Iris où une verrée sera offerte.

Le scrutateur en titre étant rapporteur pour la commission de gestion et son suppléant étant absent ce soir, M. Jean Périllard s'est gentiment dévoué pour assumer ce poste pour cette séance. M. le Président l'en remercie.

### **3. Communications de la Municipalité.**

[Mme Nathalie Gigandet](#) indique que suite à l'acceptation du préavis concernant la plate-bande du port lors du dernier conseil, les travaux sont terminés et déjà bien appréciés de la population. Elle annonce aussi que la route d'accès à la Grandsonnaz est ouverte et que les cochons, vaches et génisses sont à l'alpage. Le nouveau fromager a pris ses fonctions.

[M. Francesco Di Franco](#) informe que du 9 au 13 juillet la route sera fermée entre Champagne et Corcelettes. Deux feux seront installés entre Grandson et Onnens car le revêtement de la chaussée sera refait.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que les travaux dans la garderie Papayou ont débutés avec la partie électricité et sanitaire dans la partie CMS au rez-de-chaussée. Les travaux à l'étage seront prochainement entamés puisque la garderie va déménager dans les jours à venir.

[M. Antonio Vialatte](#) indique avoir eu le retour de la démarche consultative hier soir à la salle des Quais. Le rapport final arrivera fin juillet et cette étude sera rendue publique à la rentrée pour une durée de 30 jours. Tout un chacun pourra prendre connaissance de ce document et faire les remarques qu'il désire. La consultation ainsi que la démarche consultative seront les deux éléments qui permettront à la Municipalité de commencer ses démarches pour le projet du PPA, d'ici la fin de l'année elle l'espère.

Concernant le PPA Vieille Ville, la Municipalité a reçu le feu vert du Canton pour la mise à l'enquête qui se fera au retour de vacances.

Concernant la porte d'entrée de Grandson, la Municipalité a reçu la convention avec les CFF. Comme indiqué dans les journaux, la mise à l'enquête a débuté le 19 juin avec un délai d'un mois. La Municipalité espère pouvoir commencer les travaux cet automne.

[Mme Christine Leu-Métille](#) signale qu'il est tombé 59 mm de pluie en un jour, ce qui représente la moyenne mensuelle ! L'année passée où il avait pas mal plu au mois d'août il y avait 103 mm environ. On se rend compte de l'importance de ces orages et de la quantité d'eau à absorber : quelques couvercles de canalisation qui reçoivent ces eaux de pluie se sont soulevés, mais le réseau d'eau a repris sa capacité d'absorption une demi-heure après l'orage, ce qui prouve qu'il n'y a pas de sous-dimensionnement, même si cela n'a pas empêché certains habitants d'être inondés.

[M. le Syndic](#) indique que pendant l'été, les horaires du bureau communal seront restreints. La Municipalité a reçu avant-hier l'annonce du jugement du tribunal concernant le projet du parking Pécos – parc à bateaux. Ce dernier a conclu l'annulation de l'autorisation cantonale d'abattage des arbres faute de justifications et d'arguments suffisants permettant de conclure à une autorisation prioritaire face à la loi sur les forêts. Il est recommandé de retravailler, en particulier en associant le service de forêts fédérales, afin de permettre un réexamen avec un accord type.

En ce qui concerne Borné-Nau, il a été choisi de finir les travaux de fouilles d'ici fin juillet, avant de démarrer le chantier de la salle triple, afin d'avoir une situation claire entre la période de fouilles et de construction.

#### **4. Communications des représentants des associations intercommunales.**

[Mme Chantal Bovay](#) indique que la séance intercommunale de l'ACRG a eu lieu le 30 mai à Villars-Burquin. A l'ordre du jour, l'adoption des comptes et de la gestion 2017, un préavis a également été accepté concernant un projet pilote d'une durée d'un an pour la désinfection par UV au puit d'Onnens. M. Philippe Humbert a été au 2<sup>e</sup> tour en temps que président.

[Mme Diolinda Hajda](#) indique que l'assemblée de l'ASIGE a eu lieu le 13 juin dernier avec à l'ordre du jour le rapport de la commission des finances sur le budget.

Trois candidatures pour le transport ont été reçues et c'est Car Postal qui a remporté cette soumission pour une durée de 5 ans.

Des informations concernant un projet d'espace repas ont été données : un sondage a été réalisé en collaboration avec le RAdEGE et indique l'intérêt pour un accueil à midi. Une phase test sera mise en place dès août 2018 avec l'ouverture de trois sites pour les 7 et 8<sup>e</sup> Harnos à Giez, Champagne et Montagny. Ces espaces seront gérés par la FAdEGE.

Le directeur a ensuite présenté l'arrondissement scolaire de Grandson et environs, les effectifs des établissements et la répartition des élèves. Deux communes, membres de l'ASIGE, ont écrit à la Conseillère d'Etat, Mme Amarelle, en demandant des informations concernant la fermeture de leurs collèges. Mme Amarelle a répondu que l'ASIGE devait convoquer les deux communes en question et en discuter directement avec elles.

Les projets futurs ont ensuite été abordés : le projet de Concise doit encore être validé par le Conseil et aboutira d'ici la fin de l'année en cas d'acceptation. Le dossier de Champagne a été présenté et doit encore passer au Conseil d'Etat. M. Payot a finalement présenté le dossier du futur centre sportif régional de Grandson, en indiquant qu'il y avait un retard d'environ 6 mois dû aux fouilles archéologiques et que la route de contournement sera prête fin août.

La prochaine séance aura lieu le 5 décembre à Orges.

La parole n'est plus demandée

#### **5. Comptes de l'année 2017. Rapport de la commission des finances (préavis n° 607/18).**

Rapporteur : M. Hervé Cornaz (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

La Commission des finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier            Les comptes communaux de l'année 2017 sont adoptés.

Article 2                    De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

**Vote : accepté à la majorité.**

## **6. Gestion de l'année 2017. Rapport de la commission de gestion.**

Rapporteur : M. Pavel Pospisil (voir annexes).

[M. le Président](#) propose de parcourir les dicastères les uns après les autres dans l'ordre du rapport de la commission. Seules les observations qui feront l'objet d'une discussion seront votées selon l'article 96 du règlement du Conseil communal.

Il rappelle également que, toujours selon l'article 96 du règlement, « Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée seront considérées comme acceptées par le Conseil ».

### **Dicastère de M. Antonio Vialatte : Urbanisme et domaines**

*Observation 1.3 :* La COGES encourage la Municipalité à développer une meilleure stratégie de communication et de consultation auprès des habitants sur les démarches et procédures en cours concernant les plans de quartier prévus. Une meilleure compréhension et donc acceptation des projets en résulteraient.

*Réponse de la Municipalité :* La Municipalité a pris les devants en 2018 en instaurant une étude, notamment par la démarche participative menée conjointement avec l'HEIG-VD. Le développement du projet de communication communale abordera également cet aspect.

*Réponse de la commission :* la réponse est acceptée par la commission en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'une démarche participative.

[M. Antonio Vialatte](#) reconnaît l'erreur et s'en excuse. Il s'agit bien d'une démarche consultative.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité.**

### **Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages, forêts, place de jeux et port.**

*Observation 2.4 :* La COGES constate que la séparation de la gestion de la Grandsonnaz entre deux dicastères n'est pas optimale : d'un côté « Travaux, culture et tourisme » et de l'autre « Affaires sociales, alpage et forêts ». Il est demandé à la Municipalité d'apporter une attention particulière à la coordination entre ces deux dicastères.

*Réponse de la Municipalité :* Il n'y a pas de distinction dans la gestion de la Grandsonnaz. Celle-ci est sous l'unique responsabilité du dicastère des Alpages. Dans le cadre du projet de l'espace d'exposition, le dicastère du Tourisme et de la Culture collabore à sa réalisation.

Réponse de la commission : la commission de gestion refuse à la majorité la réponse de la Municipalité avec pour remarque que la réponse ne répond pas à la question. La réponse même démontre qu'il y a une séparation des rôles. S'il y a une collaboration entre les dicastères, pourquoi le projet d'exposition n'a pas évolué et la communication entre les dicastères n'est pas faite ?

Mme Nathalie Gigandet indique qu'il y a eu collaboration avec M. Dominique Willer. Elle est allée à la Grandsonnaz cet après-midi et l'exposition tourne. Le projet avance bien et les panneaux de l'exposition concernant la fabrication du fromage vont être posés.

M. Dominique Willer souhaite apporter une information supplémentaire. Lorsque Mme Pascale Fischer s'est retirée, M. Pierre Porchet en a repris la partie des bâtiments et la partie tourisme et marketing lui est revenue, raison pour laquelle avait été initié à l'époque cette distinction. Cette même manière de faire a continué durant ce début de législature mais il n'y a pas de séparation, évidemment, entre le dicastère de Mme Nathalie Gigandet et celui de M. Dominique Willer. C'est bien Mme Nathalie Gigandet qui gère la totalité.

Mme Coralie Jacot indique que ce projet, qui dure depuis 2 ans, avance bien et qu'effectivement les deux dicastères s'en occupent bien et que cela paraît logique que la culture ait pris le début du projet puis que ça soit la gestion de la Grandsonnaz qui ait pris la suite pour la mise en place.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité**

Observation 2.5 : La COGES demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie de marketing pour mettre en valeur les activités de la Grandsonnaz. Il faudrait relayer l'information et organiser des sorties en transports publics. En plus, par exemple, on peut imaginer y faire les sorties des classes des élèves de Grandson et arrondissement (surtout juin). Des synergies entre la Grandsonnaz et l'arrondissement scolaire doivent être envisagées.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité rappelle que la vente et la promotion des produits d'alpage et du terroir font partie des obligations de l'amodiatrice selon les termes du bail à ferme, tout comme la promotion d'un tourisme doux et respectueux de l'environnement et la mise en valeur des espaces créés pour ces activités. La Municipalité est fière de ses alpages et ne rate pas une occasion de rappeler leur existence, que ce soit lors de l'accueil des nouveaux habitants ou à une échelle intercommunale. La collaboration avec les écoles est déjà entamée. Pour rappel, en septembre 2016, des élèves de l'établissement de Grandson ont passé une journée en visite à la Grandsonnaz-dessous.

Réponse de la commission : la commission de gestion a accepté la réponse à la majorité. La commission est bien consciente que l'amodiatrice doit promouvoir les produits de l'alpage mais pense que la promotion du site doit être des compétences de la Municipalité.

Mme Nathalie Gigandet indique qu'entre-temps un courrier a été adressé à la Direction des écoles leur rappelant que la Grandsonnaz-Dessus et Dessous existe pour organiser les courses d'école.

[Mme Laetitia Jaccard-Gaspard](#) demande si cette collaboration va perdurer entre les deux dicastères ou si c'est juste le temps de l'exposition.

[M. Dominique Willer](#) répond qu'en principe pas. L'office du tourisme régional va s'occuper également de la promotion de la Grandsonnaz-Dessus et Dessous. Tout le reste est géré par Mme Nathalie Gigandet.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à la majorité.**

#### **Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecole et sécurité.**

*Observation 3.5 :* La COGES constate que les tâches importantes d'identification des points noirs sur le territoire communal en termes de circulation sont déléguées à une commission consultative, sans expert, et non pas une commission d'études. Cependant, la COGES demande à la Municipalité de consulter un mandataire (expert) en trafic.

*Réponse de la Municipalité :* La Municipalité s'étonne de cette observation. En effet, la Municipalité ne se repose pas uniquement sur le rapport de la Commission communale consultative de sécurité. Ce rapport vient compléter au minimum une réflexion, au mieux, une étude.

*Réponse de la commission :* la commission de gestion a refusé la réponse à cette observation à la majorité. La COGES trouve que le rôle de la commission consultative est d'observer et d'apporter des consultations tandis que la sécurité doit être menée par des experts ou commission d'études. De quelle réflexion ou au mieux étude parle-t-on, de quel expert ?

[M. Francesco Di Franco](#) indique qu'en premier lieu la commission consultative a un expert, puisque c'est le métier de M. Jacques-André Helfer. Dans tous les cas, avant que la commission consultative soit mandatée, il y a au minimum une réflexion qui se passe au sein de la Municipalité et à partir de ce moment-là la commission consultative est mandatée et obligatoirement la DGMR qui vient sur place pour conseiller et avaliser le projet.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

*Observation 3.6 :* L'ASP assume beaucoup de tâches. La Commission recommande une réflexion sur l'engagement d'une personne sur le terrain à 50% comme soutien à l'ASP ou une meilleure répartition des tâches entre l'ASP et le secrétariat. Aussi, la COGES recommande de ne pas augmenter la délégation de l'ASP aux communes voisines.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité et le responsable RH qui planifie le travail de l'ASP tiennent compte de la charge de travail. Le budget 2018 tient compte d'un demi-poste supplémentaire en appui de l'ASP.*

**La parole n'est pas demandée et la réponse est considérée comme acceptée.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à la majorité.**

#### **Dicastère de M. François Payot : Administration générale et finances**

*Observation 4.5 :* Au vu des informations fournies par la Municipalité déléguée, la COGES constate que le dicastère des Bâtiments et gérances n'est pas souvent soutenu lors de travaux effectués en collaboration avec d'autres services concernés et souhaite qu'un effort de collaboration soit fait dans ce sens par l'ensemble de la Municipalité.

*Réponse de la Municipalité :* La Municipalité s'étonne de ce propos, si celui-ci est avéré. Tous les services et en particulier celui des bâtiments qui a un chef de service depuis peu pour le conduire, collaborent entre eux. Des rencontres entre la Municipalité et les chefs de service ont encore récemment renforcé et précisé les modalités de la collaboration. Celles-ci sont incluses dans les procédures SCI .

*Réponse de la commission :* la commission de gestion accepte cette réponse à l'unanimité avec pour remarque que pour la COGES les propos tenus lors des auditions des Municipaux délégués ne permettaient pas de confirmer une pleine et entière collaboration.

**La parole n'est pas demandée et la réponse est considérée comme acceptée.**

*Observation 4.6 :* La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil, en cas de difficulté à tenir le délai au minimum 3 semaines avant, afin de pouvoir effectuer une étude approfondie et rédiger un rapport de qualité.

*Réponse de la Municipalité :* La Municipalité s'efforce de le faire. Une planification du travail interne a été établie dans ce sens. Proposition de la Municipalité : une modification du règlement du Conseil communal pourrait améliorer cette planification en nommant sur présentation du Préavis municipal les commissions par le bureau.

**La parole n'est pas demandée et la réponse est considérée comme acceptée.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. François Payot : accepté à la majorité.**

### **Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.**

*Observation 5.3 :* La COGES encourage les dicastères des Travaux, culture et tourisme et des Bâtiments et gérances à collaborer plus étroitement, en termes d'utilisation des machines et produits d'extérieurs pour pouvoir en bénéficier pour les collègues et autres bâtiments à entretenir (par exemple une meilleure relation entre la voirie et les concierges au niveau du prêt du matériel).

*Réponse de la Municipalité :* Une très étroite collaboration existe de tout temps. Une répartition se fait régulièrement entre les deux services et continuera à se faire dans ce sens.

*Réponse de la commission :* la commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité.

[M. Pavel Pospisil](#) indique que dans le cas de la réponse 2.4 et 4.5 que les propos tenus lors des auditions des Municipaux délégués ne permettraient pas de confirmer une pleine et entière collaboration ou plutôt la bonne communication entre les dicastères.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

*Observation 5.4 :* Concernant le panneau mal dirigé devant le site Borné-Nau (mis par l'ASIGE), la COGES réitère sa demande faite en 2017 pour qu'une modification soit faite.

*Réponse de la Municipalité :* Une nouvelle lettre communale fera part de cette observation à l'ASIGE. La Municipalité n'est pas intervenue dans le choix et la pose de ce panneau.

*Réponse de la commission de gestion :* la commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité avec pour remarque que d'autres actions devraient être engagés sachant que l'envoi d'un courrier n'avait pas eu d'effet en 2017.

[Mme Laetita Jaccard-Gaspard](#) indique qu'il y a un délégué municipal auprès de l'ASIGE et qu'il serait plus simple d'en parler de vive voix.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté la majorité.**

### **Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Réseaux et énergies.**

*Observation 6.2 :* La COGES demande à la Municipalité de sensibiliser davantage la population à économiser les sources d'énergies et à développer ces énergies renouvelables.

*Réponse de la Municipalité :* La Municipalité relève l'existence de nombreuses sources d'information en matière d'énergie. Par ailleurs, cette mesure fait partie du programme Région Energie en collaboration avec les 4 autres communes de Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens.

*Réponse de la commission :* la commission de gestion accepte la réponse à l'unanimité avec pour remarque que la réponse n'est pas suffisante. La COGES a observé le manque d'information des énergies renouvelables dans le rapport de ce dicastère et souhaite que ce dicastère incite la commune de Grandson à mettre davantage en avant la promotion des énergies renouvelables.

**La parole n'est pas demandée et la réponse est considérée comme acceptée.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à la majorité.**

#### **Dicastère de M. Dominique Willer : Travaux, culture et tourisme.**

*Observation 7.4 :* La COGES encourage le Dicastère des Travaux, culture et tourisme à davantage collaborer avec les autres dicastères (bâtiments, alpages). Il s'agit par exemple de la réalisation de l'exposition au Grandsonnaz-Dessous ou de soutien du service des travaux pour les prêts des machines pour l'entretien des extérieurs des écoles.

*Réponse de la Municipalité :* Le dicastère des travaux, culture et tourisme a toujours collaboré étroitement avec les autres dicastères et continuera à le faire dans la mesure de ses moyens.

*Réponse de la commission :* La commission de gestion refuse la réponse à la majorité avec pour remarque que l'utilisation et l'échange des machines et outils d'entretien entre le dicastère Bâtiments et Travaux devraient se faire dans une collaboration plus sereine et saine. Il s'agit plutôt de la qualité de la collaboration et de l'enthousiasme plutôt que de la quantité.

[M. Laetitia Jaccard-Gaspard](#) indique qu'il est noté, dans la réponse de la Municipalité « dans la mesure de ses moyens » et aimerait donc savoir si ce service manque de moyen ?

[M. Dominique Willer](#) indique que le service des travaux doit s'occuper de l'ensemble de la commune et que le cahier des tâches est très précis. C'est aussi un service transverse, comme vous pouvez le voir dans les comptes de la Municipalité avec la répartition des charges de ressources humaines dans l'ensemble des dicastères. M. Dominique Willer doit assurer un travail d'entretien des routes et du territoire grandsonnois et le fait avec les moyens humains, financiers et matériels à sa disposition. C'est dans ce sens-là que la phrase « dans la mesure de ses moyens » doit être interprétée. Si toutefois il devait constater que le service des travaux n'arrive plus à assumer le service à rendre aux autres dicastères, le sujet serait abordé en séance de Municipalité avec les demandes nécessaires en ressources humaines, financières ou matériels. Actuellement il recherche plutôt l'efficacité pour éviter des coûts supplémentaires à la commune. Jusqu'à ce jour, la collaboration avec les autres dicastères a toujours bien fonctionné et continuera ainsi.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : accepté à la majorité.**

Observation 7.5 : La COGES constate la présence élevée d'obstacles externes (comme la collecte limitée par STRID, PET-recycling, activités faites par les autres sociétés, les autres bureaux ou dicastères). La commission demande à ce dicastère de trouver plus activement des solutions alternatives face à ces obstacles.

Réponse de la Municipalité : Comme exposé dans le rapport de gestion du dicastère, la Municipalité est soucieuse de gérer au mieux le traitement des déchets sur le périmètre communal.

Réponse de la commission : La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

[Mme Laetitia Jaccard-Gaspard](#) indique avoir fait partie de la commission consultative sur la gestion des déchets et avait demandé qu'il y ait un soutien à la population pour le tri des déchets. Ceci avait été fait dans un premier temps, or il semble que cela se réduise de manière assez drastique. Elle a d'ailleurs écrit au greffe qui a répondu concernant le problème des cartons. Néanmoins la gestion des déchets est assez compliquée. Cette réponse n'est pas une réponse en soit, objectivement cela semble un peu léger et Mme Laetitia Jaccard-Gaspard est surprise que la CoGes ait pu l'accepter. Elle refuse la réponse et encourage à réfléchir à d'autres moyens de gestion des déchets.

[Mme Natacha Zari-Stucki](#) indique que, pour sa part, la satisfaction est complète face à ce que la commune met à disposition tant au niveau des horaires qu'au niveau des points de collecte. Elle va donc dans le sens de la réponse de la commission de gestion et accepte également la réponse de la Municipalité et la remercie pour le travail fourni.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.**

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à la majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2017.

[M. Pavel Pospisil](#) donne une nouvelle lecture la conclusion du rapport de la commission de gestion (annexe). Il indique que la commission de gestion propose d'accepter le rapport avec les réponses aux observations pour tous les dicastères en entier. En tant que président, M. Pavel Pospisil tient à remercier la commission pour son travail et son engagement.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

**Article premier** : la gestion de l'année 2017 est adoptée.

**Article deux** : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2017.

**Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à la majorité.**

[Mme Natacha Zari Stucki](#) félicite l'ensemble de la commission de gestion pour l'ensemble du travail accompli et souligne que tous les membres étaient relativement nouveau, ce qui n'a pas facilité la tâche.

#### **7. Election du Président du Conseil Communal.**

[M. le président](#) cite l'article 11 du règlement du Conseil Communal.

[M. Pierre André Genier](#) propose au nom du groupe UDC *M. Jacques-André Helfer*.  
M. Jacques-André Helfer est élu tacitement.

#### **8. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

[Mme Natacha Zari-Stucki](#) propose au nom du groupe PLR *M. Hervé Cornaz*.

**M. Hervé Cornaz est élu tacitement.**

#### **9. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

[Mme Diolinda Hajda](#) propose au nom du groupe PS et Verts *Mme Laetitia Jaccard Gaspard*

**Mme Laetitia Jaccard Gaspard est élue tacitement.**

#### **10. Election des scrutateurs.**

[Mme Natacha Zari-Stucki](#) propose au nom du groupe PLR *M. Denis Villars*

[Mme Diolinda Hajda](#) propose au nom du groupe PS et Verts *Mme Delani Décoppet*

**Mme Décoppet et M. Villars sont élus tacitement.**

#### **11. Election des scrutateurs suppléants.**

[M. Pierre-André Genier](#) propose au nom du groupe UDC *M. Serge Perrier*

[Mme Diolinda Hajda](#) propose au nom du groupe PS et Verts *Mme Claire-Lise Margot*

**Mme Margot et M. Perrier sont élus tacitement.**

## **12. Postulat de Mme Judith Bardet et consort « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »**

[Mme Judith Bardet](#) fait lecture du postulat (voir annexes)

[M. le Syndic](#) indique que du point de vue de la Municipalité on peut sans problème procéder à la nomination d'une commission.

**Vote sur la prise en considération du postulat : accepté à la majorité.**

## **13. Propositions individuelles.**

[M. Jacques-André Helfer](#) indique n'avoir pas réussi à trouver traces de la Grandsonnaz sur le site internet de la commune et invite la Municipalité à étudier la possibilité de favoriser l'accès à ces 2 alpages, y compris sur le site internet du tourisme de la région.

[M. Dominique Willer](#) indique qu'en faisant une recherche sur Google en tapant « Grandsonnaz Dessous » on obtient 6 à 7 résultats.

[Mme Nathalie Gigandet](#) indique que la Municipalité prend note de cette remarque, mais ajoute que si l'on va sur le site internet de la commune dans la rubrique tourisme, le premier point qui apparaît est la Grandsonnaz Dessus.

[M. Jacques-André Helfer](#) regrette que le chemin passe par Google.

[M. René-Pierre Deriaz](#) aimerait signaler quelques incohérences sur l'accotement de la rue du Crêt-aux-Moines, sur la rue Jean-Lecomte à la montée, ainsi que sur la partie supérieure du chemin du Grandsonnet. La bretelle de raccordement du Crêt-aux-Moines sur la rue Jean-Lecomte ne va pas bénéficier du même revêtement que les autres routes réfectionnées. M. René-Pierre Deriaz ne sait pas si c'est les bonnes fées ou les ingénieurs qui étaient en vacances à un certain moment, mais actuellement la rue piétonne n'a pas été marquée, les poteaux souples n'existent plus alors que le cheminement est justement dangereux dans ce virage. Les possibilités d'écoulement des eaux de surface sont insuffisantes hormis une grille devant « Chez Tony », alors que les eaux sont collectées bien plus régulièrement sur les hauts du Crêt-aux-Moines. La circulation, en particulier des cars postaux sur la partie refaite de la partie Jean Lecomte reste acrobatique pour les chauffeurs et dangereuse pour les résidents des bâtiments de numéros paires. Quelques incidents ont eu lieu sur ce tronçon de route et il serait regrettable qu'il arrive des accidents par manque de sécurité. Il espère que la situation puisse être améliorée par des solutions qui coûteront forcément de l'argent et du travail, mais finalement peu onéreuses par rapport aux coûts globaux d'un accident. Il ajoute que le sens interdit de la partie supérieure du chemin du Grandsonnet débouchant sur la rue Jean-Lecomte est très fréquemment brûlé par les automobilistes peu respectueux et pressés. Là aussi, des mesures s'imposent si l'on veut éviter des accidents. M. René-Pierre Deriaz remercie la Municipalité d'agir dans les meilleurs délais.

[M. le Syndic](#) indique que le résultat n'est pas fini à cet endroit-là, il faut le constater. Une étude est en cours concernant la possibilité de détourner la route principale de l'axe de la rue Haute par celle du Grandsonnet en la légalisant en route principale à deux sens. Des solutions sont en cours d'examen.

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'il prend la parole en tant qu'animateur et responsable de l'amicale des anciens Présidents du conseil communal et non en tant que municipal et se réjouit d'y accueillir un nouveau membre en la personne de M. Sébastien Deriaz qui est d'ailleurs déjà invité à la prochaine sortie. M. Antonio Vialatte félicite le nouveau président du conseil communal pour sa nomination.

[M. Jean Périllard](#) demande à M. Willer de bien vouloir remercier les jardiniers de son service pour les magnifiques parterres de fleurs qu'ils ont fait à chaque entrée de Grandson pour la Gym qui va fêter son 125<sup>ème</sup> anniversaire en fin de semaine prochaine. Le travail est absolument superbe depuis plusieurs mois.

[M. Jacques-André Helfer](#) remercie Mmes et MM les conseillers de lui permettre d'accéder à la présidence de ce conseil, ce qui est une grande première pour le groupe UDC. Il se réjouit d'en assumer la fonction à la rentrée.

[M. Hervé Cornaz](#) remercie également tout le Conseil pour sa confiance et espère être le digne successeur de M. Jacques-André Helfer.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspard](#) se réjouit de participer au bureau avec MM Helfer et Cornaz.

[M. Jean Périllard](#) indique que M. le Syndic a parlé des cars postaux qui doivent circuler à la rue Jean-Lecomte au pas, mais les anciens grandsonnois se rappellent que contre la maison qui accueille les « Petits Loups » maintenant, il y avait il y a très très longtemps un magnifique écriteau qui priait les chars de marcher au pas !

[M. le Syndic](#) tient à remercier les conseillères et conseillers communaux qui ont clairement participés aux séances du conseil et aux commissions pour lesquelles ils opéraient. Un merci spécial à celles et ceux qui siègent dans des conseils intercommunaux. De plus en plus, une partie importante de notre activité est déléguée à ces entités intercommunales. Il s'agit non seulement de représenter Grandson mais également de défendre les intérêts de notre commune. Voici 2 ans maintenant que ce conseil a été assermenté. Dans ce court laps de temps, des nouveaux membres y ont déjà été accueillis, preuve que l'engagement au sein d'une autorité est de plus en plus difficile à l'assumer. Merci au Président sortant et bienvenue au nouveau Président entrant en fonction dès le 1<sup>er</sup> juillet. M. le Syndic a retenu de la procédure consultative que Grandson avait recueilli dans une majorité de 27 personnes sur 568 les mêmes qualificatifs de « agréable, calme et joli ». Ces 3 éléments étant dans le même ordre et la même priorité alors que le hasard fait que ce genre de réponse se trouverait statistiquement à 1 sur 568. C'est dire que l'impression que donne la commune est due au travail constant de ses employés et autorités. La Municipalité souhaite à toutes et tous un bel été.

[M. le Président](#) s'exprime une dernière fois : « L'ordre du jour est épuisé et il ne me reste déjà plus que quelques jours en temps que président. Voilà donc bientôt une année qui s'est écoulée depuis mon élection et le seul constat que je puisse faire est le suivant: que le temps passe vite! J'ai eu dans l'ensemble un immense plaisir à occuper cette fonction. Et depuis cette estrade, je peux vous assurer que l'on voit les choses sous un angle différent... au sens figuré comme au sens propre d'ailleurs! S'il faut bien avouer que je n'ai pas pu honorer chaque invitation reçue, il faut aussi dire que concilier vie privée, vie professionnelle et vie associative avec son engagement politique relève parfois de l'exercice d'équilibriste. Mais quelle chance nous avons de n'être *que* des amateurs, mais des amateurs à même de reconnaître nos erreurs et d'en tirer des leçons

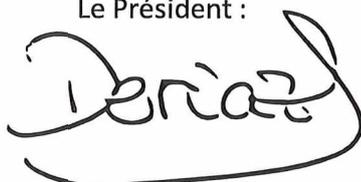
Séance du Conseil communal du 21.06.2018

lorsque c'est nécessaire. Malgré quelques actes manqués, je crois avoir été à la hauteur de ma fonction et de vos attentes. Et puis, comme m'a dit à voix basse une personne pleine de sagesse: "De toute façon, dis-toi que personne n'a envie d'être à ta place!". Une phrase qui m'a accompagné et qui m'a apporté beaucoup de sérénité et de confiance face à quelques propos. Je tiens à remercier et à féliciter notre secrétaire, Nathalie, pour avoir très bien supporté la pression mise sur ses épaules avant même ma première séance! Je tiens également à souhaiter encore une fois la bienvenue à notre secrétaire suppléante, Frédérique Guidoux. Je tiens aussi à adresser mes remerciements à toute l'équipe du Greffe et en particulier à Jocelyne Dupont et Eric Beauverd qui se sont montrés très disponibles et qui ont su à chaque fois lever tout doute sur différentes questions – voire tracasseries – administratives. Pour terminer, j'ai eu beaucoup de plaisir durant cette année écoulée et je remercie la Municipalité et le Conseil pour cette année écoulée. C'était cependant pour moi une année de non-participation aux débats et je dois avouer que je me réjouis beaucoup de me retrouver parmi vous les bancs du Conseil. »

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21 h 40.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

## **Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 607/18 relatif aux comptes communaux de l'année 2017**

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 28 mai 2018 à 20h, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

Une fois encore, la commission relève l'excellent travail que la boursière et son équipe réalisent : le rapport détaillé permet d'avoir une excellente visibilité et compréhension sur les comptes ainsi que sur les répartitions entre chaque poste. Le plan comptable communal est basé sur le modèle cantonal MCH1 (Modèle Compte Harmonisé ver1) qui permet ainsi d'avoir des comptes « par nature » uniformisés entre le canton et les communes ce qui est très appréciable pour les statistiques.

Les comptes se soldent avec un excédent de revenus de 33'658 CHF alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 412'800 CHF. Ce résultat positif provient essentiellement de la baisse des taux d'intérêts qui ont été reconduits à des taux inférieurs à 1% pour les emprunts arrivant à échéance en 2017. De plus, certaines dépenses prévues au poste « Biens, services et marchandises n'ont finalement pas été engagées.

A noter qu'aucun amortissement extraordinaire n'a été réalisé cette année

De manière générale, on constate que les comptes deviennent de plus en plus équilibrés avec le budget prévu. Ceci démontre la bonne maîtrise des finances communales qui est essentiellement due au professionnalisme de l'équipe en place et des outils de gestion utilisés.

Un règlement interne fixe également les règles en matière du nombre d'appels d'offre requis en fonction du montant des travaux. Les chefs de service sont également sollicités pour négocier afin de trouver le meilleur ratio qualité/prix.

L'autre bonne nouvelle provient des charges de fonctionnement qui diminuent de 1,7% et des revenus qui augmentent de 0,8%. Il faut cependant relever que le manque de disponibilité et les contraintes (LAT) liées aux zones à construire ne favoriseront pas de nouvelles rentrées d'impôts liées aux transferts immobiliers ni même l'impôt sur les personnes morales.

De ce fait, une stagnation voire une diminution du nombre de contribuables grandsonnois est également à prévoir pour les années à venir.

Même s'il convient d'analyser cet indicateur sur une longue durée, on constate que la marge d'autofinancement (montant que la commune parvient à dégager de son « ménage courant » pour financer ses investissements ou rembourser sa dette) diminue pour la troisième année consécutive pour se situer à 7,9% pour 2017 alors qu'on devrait être au-dessus des 10% pour se situer dans la plage des résultats « moyens ».

Suite à l'augmentation des emprunts et la baisse du nombre de contribuables, l'endettement par habitant passe à 9'169 CHF alors que la moyenne cantonale 2016 se situe à 5'922 CHF. Il faut cependant relever, qu'à terme, un certain nombre de ces investissements seront partiellement remboursés par le biais de taxes, d'impôts ou de locations notamment aux diverses associations intercommunales.

La commission des finances tient à féliciter la Municipalité pour avoir tenu ses engagements « médiatiques » au sujet des surcoûts liés aux fouilles archéologiques. Bien que le Conseil d'Etat semble avoir fait une déclaration positive relative à la mise en place d'une aide financière cantonale on ne peut pas encore s'enthousiasmer sachant que le mode de rétribution n'est pas attendue avant la fin de l'année et qu'il n'y a aucune certitude par rapport à un éventuel effet rétroactif. Le montant annoncé pour cette aide (8 millions) semble également dérisoire en regard des coûts archéologiques cantonaux annuels.

Pour Grandson, il est également à craindre que ces trouvailles archéologiques impactent négativement le prix du m2 dans le secteur « La Cary/Bellevue » si ce dernier devient une zone à bâtir comme planifié dans le PPA.

La commission a ensuite passé en revue le détail des comptes. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport.

Basé sur ce qui précède et au vu du nombre de projets initiés à l'échelle communale, la commission ne peut que recommander une certaine prudence par rapport aux prochains investissements prévus pour la législature 2016-2021. Des inconnues résident notamment dans la participation financière de la nouvelle salle triple ainsi que celles liées aux futurs projets « financiers » cantonaux tels que RIE III, péréquation financière, nouvelle loi sur les finances communales et la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 tels que présentés ;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.



Melissa Margot



Diolinda Hajda



Rachel Miaz



Jean Périllard



Raphaël Party

Bruno Vialatte



Hervé Cornaz (rapporteur)



## ANNEXE : commentaires sur les charges par nature des comptes 2017

101.300	Paiement de jetons 2016 en 2017 + tarif horaire a été augmenté en début de législature
102.300	Plus d'heures de travail/représentation + indemnités forfaitaire et de vacation ont été augmentées en début de législature
181	Les cartes journalières CFF rencontrent un vif succès. Le fait d'en avoir maintenant 3 à disposition des citoyens est apprécié
190.318.5.2	Programmes informatiques « clés » (contrôle habitants, gestion salaires, compta, compteur eau) qui deviennent obsolètes en terme de maintenance et mise à jour mais dont le greffe ne peut se séparer aisément -> sentiment d'impuissance par rapport à la société informatique qui envoie ses factures à chaque intervention. Le partage des solutions informatiques avec Yverdon, devrait, à terme, limiter ce genre de désagréments
348.423	Les locations au parking Jean Lecomte ne remplissent pas toutes les espérances budgétaires... Ceci est essentiellement dû à la disponibilité actuelle de places de parc hors parking. A ce stade, il faudra certainement compter sur un amortissement prolongé à 30 ans plutôt que les 20 initialement prévus
420.318.5	Ces frais juridiques et d'enquêtes sont refacturés au propriétaire lors de l'octroi du permis de construire
45	Les exigences de loi qui veulent que les taxes paient les déchets sont majoritairement remplies mais il existe encore quelques inconnues/améliorations possibles par rapport à la gestion des déchets générés par les collectivités telles que écoles, service des travaux, tourisme, etc....
600.427.2 & 3	Idem que rubrique 348.423 -> encore assez de places disponibles sur territoire sans avoir recours aux macarons / parking
610.437	Les amendes d'ordre n'atteignent pas le montant budgété cependant les prestations réalisées par ASP auprès d'autres communes ramènent plus d'argent qu'escompté (cf 610.452).



COMMUNE DE GRANDSON

RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE  
GESTION 2018 POUR  
L'ANNEE 2017

et réponses de la Municipalité

COGES2018

---

# COMMUNE DE GRANDSON

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2018 POUR L'ANNEE 2017 et réponses de la Municipalité

### ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Membres	Acronyme	Suppléants	Acronyme
Pavel Pospisil, président (PLR)	PP	Coralie Jacot (PLR)	CJ(s)
Jonathan Payot (PLR)	JP	Michel Emmel (PLR)	ME(s)
Niklaus Schaefer (PLR)	NS	Delani Décoppet (PS- Verts)	DD(s)
Brenda Tuosto (PS-Verts)	BT	Vanco Stojanov (PS-Verts)	VS(s)
Chantal Bovay (PS-Verts)	CB	Pierre-André Délitroz (UDC)	PAD(s)
Rachel Miaz (PS-Verts)	RM		
François Gonin (UDC)	FG		

La commission s'est réunie séparément pour chaque dicastère pendant la semaine à 18:30 (préparation) et à 19:00 pour les auditions avec les Municipaux aux dates présentées dans le tableau qui suit:

Date	Pour	Présence (par les initiales des personnes, x = absence)
Lundi le 29 Janvier	Séance de planification	Tous
Jeudi le 27 mars	Séance d'étude du rapport	La commission ne s'est pas réunie pour l'étude du rapport car il n'a été mis à disposition qu'au 12 avril. La commission a décidé de se réunir 30 minutes avant les auditions pour discuter chaque dicastère, donc à 18:30 au lieu de 19:00.
Mardi le 17 avril	L'audition de M. Antonio Vialatte, Vice-Président	PP – JP – CJ(s) pour NS – BT – CB – RM – FG
Jeudi le 19 avril	L'audition de Mme Nathalie Gigandet	PP – ME(s) pour JP – x – BT – CB – VS(s) pour RM – FG
Jeudi le 3 mai	L'audition de M. Francesco Di Franco	PP – CJ(s) pour JP – NS – BT – CB – RM – FG
Mardi le 15 mai	L'audition de M. François Payot, Syndic	PP – ME(s) pour JP – NS – VS(s) pour BT – CB – RM – FG
Jeudi le 17 mai	L'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet	PP – JP – x – BT – CB – RM – FG
Mardi le 22 mai	L'audition de Mme Christine Leu Métille	PP – JP – ME(s) pour NS – BT – CB – VS(s) pour RM – FG
Samedi le 26 mai	La visite des domaines avec la Municipalité et COFIN	COGES, COFIN et la Municipalité
Mardi le 29 mai	L'audition de M. Dominique Willer	PP – JP – ME(s) pour NS – BT – CB – RM – FG
Lundi le 4 juin	Une rencontre avec la municipalité	PP – JP – NS – BT – CB – RM – FG
Lundi le 18 juin	Séance finale, lecture des réponses aux observations	PP – JP – NS – BT – CB – RM – FG

Les points à relever résumant les questions de la COGES et les réponses des Municipaux sur les divers sujets. La commission a évité au maximum de poser des questions concernant les sujets des autres années que 2017 ainsi que ceux d'autres dicastères que celui concerné par l'audition. Toutes les auditions ont duré environ 2 heures. L'ambiance était très collaborative et efficace.

## 1. Urbanisme et domaines

Dicastère de M. Antonio Vialatte

Accompagné de M. Carlos Castro, technicien communal

Points à relever :

### Communication

- Continuation du plan cantonal qui a commencé en 2016, la situation reste compliquée tant que la LATC n'est pas mise en place. Le travail en 2017 n'a pas été plus simple qu'en 2016. Il est difficile d'appliquer ce que le canton demande de mettre en place vu le cadre légal non stabilisé.
- Concernant la problématique de la communication des projets, certains projets ont commencé il y a 14 ans ou plus tard et ce qui a été présenté à l'époque n'avait pas eu de remarque (Fiez-Pittet). Le changement de population génère de nouvelles interrogations de la part des nouveaux habitants. Ceci complique la communication sur l'initiation, l'avancement des projets ou le choix de la réalisation de certains projets.
- Une des difficultés de la communication vient du changement rapide des règles du canton et certains éléments présentés peuvent devenir rapidement non réalisables.
- Il est difficile de venir vers la population avec des projets concrets d'architecture tant que les projets d'aménagements ne sont pas validés par le canton. Le canton peut demander tellement de modifications que le projet final peut être très loin des premiers aperçus présentés.
- Tous les projets mis en place sont notés dans le PDCOM – le plan directeur communal. Le Système d'Information du Territoire (<http://www.geo.vd.ch>) et Géoportail (mapvn.ch) rend aussi l'accès au renseignement cadastral très pratique.

### PPA Coteau derrière les Remparts

- Le problème actuel est que le projet présenté n'est pas encore un projet. Les illustrations de la campagne « Touche pas à mon coteau » ne sont pas les maquettes du projet. Ce projet est redevenu d'actualité car la situation de la place du château l'oblige. Un des objectifs de densifier le coteau est de pouvoir financer le parking prévu dessous. Vu la « pression » mise par l'association des amis du coteau, la municipalité a décidé de revoir la communication et a initié une démarche consultative.

### PPA Vieille Ville

- Le sujet est déjà traité dans le rapport précédent. La commune aimerait gérer deux périmètres avec un plan spécial, ce qui n'est pas possible avec la LAT. Une autre alternative a été proposée au SDT (Service du développement territorial).

### Zone villa du PGA actuel

- Dans le règlement il existe la possibilité d'édifier des habitations de 3 logements. La densification des parcelles, imposée par le canton, peut poser des problèmes de voirie. Les voiries de ces quartiers de villas ne sont pas dimensionnées pour accueillir une circulation importante si la majorité des parcelles venaient à être densifiées de cette sorte. Au travers du PGA, la Municipalité recherche des solutions à cette problématique.

### PPA Poissine

- La réponse du SDT - l'examen complémentaire du PPA « La Poissine » est revenu 9 mois après son dépôt, ce qui montre la difficulté de réaliser dans les délais prévus. La lenteur des procédures empêche les entreprises de venir s'installer sur ce site. Le canton a estimé que la surface 8.5 ha est celle qu'il peut défendre auprès de la confédération. (A l'origine, les plans envisageaient 21 ha puis 13 ha puis 8.5 ha). Finalement les 7.8 ha permettent le développement de Cand-Landi, voir CFF Cargo. La commune espère pouvoir mettre ce projet à l'enquête.

### Services, ETP

- M. Castro a expliqué les tâches de son service. Avant l'engagement d'une secrétaire à 100%, Mme Dupont était à 40% pour le service. La nouvelle secrétaire est à 10% pour le service des travaux (sur 2018). Ainsi, M. Castro peut mieux organiser ses tâches de chef de service, comme par exemple s'occuper de l'archivage.
- Le taux de travail du RIBT est entre 10 et 15%. 2017 a vu une baisse de mise à l'enquête des autres communes. Ce sont surtout des dossiers de transformations qui sont plus complexes que des constructions neuves. Le Chef de service conseille les communes conventionnées au RIBT sur les possibilités du Geoportail, pour celles qui l'utilisent. Ces prestations font partie de la facturation faite aux communes du RIBT pour notre secteur.

#### Jardins et domaines communaux

- Rien de spécial à signaler. Ce n'est pas un dossier simple : il y a un ancien règlement « juste » mais compliqué à mettre en place, dû à la diversité de la population concernée. Chaque situation doit être gérée au cas par cas. C'est également un travail de médiation entre les différents locataires. Il y a un potentiel dans ces jardins, mais actuellement rien n'est prévu faute de ressources et d'autres priorités. Un autre modèle de jardins pourrait être envisagé, celui de jardins communautaires et non plus individuels comme actuellement.

#### Divers

- Le plan du périmètre de Borné-Nau a été présenté. Des places sont prévues à l'air libre et dans la butte anti-bruit. Ces places sont prévues pour les écoles et pour le centre sportif. L'objectif de la butte est d'atténuer le bruit ainsi que de s'intégrer dans le paysage.
- ECF Brinaz : Expropriation – à la question pourquoi ce cas est arrivé au tribunal cantonal, la réponse a été que c'est le droit de chaque citoyen de faire opposition et recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits. En plus, ce cas n'est pas arrivé sur Grandson mais sur Montagny. La plupart des oppositions a été levée en 2017.
- Domaine Gassner : il est cultivé par M. Bezençon, jusqu'à quand ? Jusqu'à la fin du bail. Comme il reste deux ans, la commune n'a pas voulu se lancer dans une procédure qui peut être longue. Celle-ci sera relancée une année avant la fin du bail auprès des exploitants pour chercher un nouveau locataire. Les baux des terrains agricoles sont de 6 ans.

---

#### Vœux :

- Vœu 1.1 : La COGES souhaite que la Municipalité fournisse une analyse plus précise du taux d'occupation du RIBT pour les autres communes et étudie de manière plus approfondie les possibilités pour étendre ce service.  
**Les prestations fournies par le RIBT sont facturées aux communes conventionnées sur la base d'un montant socle et des heures nécessaires au traitement des dossiers. Ceci donne la base du taux de travail du RIBT. La fluctuation du pourcentage est due aux conseils dispensés aux communes dans le cadre du montant socle. La facturation faite sur la base de dossiers spécifiques est quant à elle en fonction des heures effectivement consacrées. La Municipalité ne tient pas à étendre ce service. Pour rappel un périmètre est dévolu à notre commune dans le cadre du RIBT et toutes les communes ne sont pas encore conventionnées.**
- Vœu 1.2 : La COGES souhaite que la Municipalité réfléchisse à la manière de réagir en cas d'imposition des règles strictes par le Canton, ce qui ralentit les processus de réalisation des projets et a un impact sur les entreprises qui veulent investir à Grandson.  
**La Municipalité agit dans les possibilités données par le cadre légal et les réglementations de rang supérieur.**

#### Observation :

- Observation 1.3 : La COGES encourage la Municipalité à développer une meilleure stratégie de communication et de consultation auprès des habitants sur les démarches et procédures en cours concernant les plans de quartier prévus. Une meilleure compréhension et donc acceptation des projets en résulteraient.  
**La Municipalité a pris les devants en 2018 en instaurant une étude, notamment par la démarche participative menée conjointement avec l'HEIG-VD. Le développement du projet de communication communale abordera également cet aspect.**

#### Remarque :

- Remarque 1.4 : La COGES souligne le travail conséquent du Service de l'urbanisme de Grandson pour faire avancer les projets.

## 2. Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

Points à relever :

### Affaires sociales

- Même si les affaires sociales sont dictées par le canton, l'aspect relationnel est de la compétence du dicastère, notamment pour le village solidaire.
- Le RADEGE met en place un accueil pré et parascolaire (0-10 ans) dont la compétence de la gestion administrative et pédagogique des structures est déléguée à la FADEGE. Le RADEGE délègue la compétence de l'accueil familial de jour à l'ARAS. Une grille tarifaire est mise en place par le RADEGE sur le principe de la solidarité entre les familles. Aucun bénéficiaire ne doit être effectué. La répartition financière entre les communes est définie dans le rapport d'activités de 2017.
- Les structures d'accueil de La FADEGE ferment 6 semaines par année. En dehors de ces congés officiels, les structures sont ouvertes et accueillent les enfants même pendant les vacances scolaires. Certains enfants qui sont membres de la FADEGE et n'y vont pas durant l'été, libèrent des places pour ceux qui ne sont pas inscrits, possibilité à faire valider.

### Alpages

- Les derniers travaux sont finis. La saison d'alpage commence en mai et fini en septembre, activités en bonne voie, avec les tenanciers qui se sont approchés de la Maison des Terroirs.
- La mise en eau et hors gel doit se faire avec un représentant de la commune, en collaboration avec une entreprise sanitaire. Cette année, le fontainier a collaboré avec l'entreprise sanitaire et le président de la société des alpages afin de garantir la transmission des connaissances en la matière et le bon fonctionnement du système. Jusqu'à présent cela a toujours été fait par une entreprise.

### Forêts

- Plusieurs travaux ont été entrepris selon le plan de gestion des forêts communales 2012-2026, martelage récurrent, parcelles gérées par les gardes-forestiers, avec pointages réguliers par les représentants communaux.
- Le marché du bois ne vaut plus rien, la vente se passe au niveau local et régional. Il y a des subventions qui dépendent de la typologie de la forêt, données par le canton et la confédération.
- L'utilisation de bois pour du chauffage à distance a été discutée. Dans certaines situations, il est préférable et plus économique, de laisser le bois sur place, ce qui contribue à la biodiversité. Le peuplier, gorgé d'eau, ne peut être utilisé pour le CAD. Le plan de gestion a pour objectif d'aménager et gérer les forêts en veillant à conserver un écosystème sain et contribue à l'amélioration de la biodiversité.

### Port

- Collaboration entre l'administration et le garde-port pour la gestion des contrats de location a été mise en place. Les permis et les contrats ont été mis à jour et sont stockés à la commune. La gestion est plus efficace avec le garde-port présent pleinement sur le terrain et ne s'occupant des tâches administratives que de façon réduite. Le garde-port travaille à 50% pour le dicastère de Grandson et collabore sur ce temps avec le garde-port de Concise selon la convention signée en 2016.
- Le projet de parking de remorques a été bloqué par un recours déposé par la confédération.
- Sur les rives du port, il y a effectivement beaucoup d'algues. La faucardeuse vient de Morat et son utilisation est découplée avec Yverdon. Les produits phytosanitaires sont certainement à la source d'une prolifération d'algues, donc il faut agir en amont et vérifier auprès des Voyer des Eaux la source exacte.

### Places de jeux et plages

- Un état des lieux des différentes plages a été présenté, sur la plage du Pécos le grand jeu bateau a été remplacé. En dehors de ce réaménagement, il n'y a pas eu de gros travaux, uniquement de l'entretien. Une des plages a été soumise à des déprédations. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

#### Vœux :

- Vœu 2.1 : La COGES souligne le nombre important d'algues au bord du lac, elle demande à la Municipalité de vérifier auprès des Voyer des Eaux la source exacte et d'envisager des solutions responsables et durables pour les supprimer.  
**La Municipalité prend note de ce vœu et recontactera le voyer des eaux pour s'enquérir des solutions envisageables respectueuses de l'environnement. De nombreuses études ont déjà été menées sur cette problématique mais la thématique des algues reste récurrente en eaux peu profondes.**
- Vœu 2.2 : La COGES souhaite que le projet parc à remorques de bateaux avance.  
**La procédure judiciaire suit cours au tribunal administratif qui n'a pas encore statué.**  
Ceci en favorisant les bateaux à voile et promouvoir les bateaux électriques.  
**Le parc à remorques, comme son nom l'indique, est réservé aux remorques et non aux bateaux, quelle que soit leur motorisation.**
- Vœu 2.3 : La COGES souhaite savoir la raison pour laquelle la gestion de l'eau de l'alpage doit se faire avec un représentant de la commune et non plus par une entreprise qui, elle aussi, doit suivre des normes.  
**Dans un souci de traçabilité, la Municipalité a pris cette décision afin de garantir le suivi et le fonctionnement de l'exploitation de ces infrastructures complexes.**

#### Observations :

- Observation 2.4 : La COGES constate que la séparation de la gestion de la Grandsonnaz entre deux dicastères n'est pas optimale : d'un côté « Travaux, culture et tourisme » et de l'autre « Affaires sociales, alpage et forêts ». Il est demandé à la Municipalité d'apporter une attention particulière à la coordination entre ces deux dicastères.  
**Il n'y a pas de distinction dans la gestion de la Grandsonnaz. Celle-ci est sous l'unique responsabilité du dicastère des Alpes. Dans le cadre du projet de l'espace d'exposition, le dicastère du Tourisme et de la Culture collabore à sa réalisation.**
- Observation 2.5 : La COGES demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie de marketing pour mettre en valeur les activités de la Grandsonnaz. Il faudrait relayer l'information et organiser des sorties en transports publics. En plus, par exemple, on peut imaginer y faire les sorties des classes des élèves de Grandson et arrondissement (surtout en juin). Des synergies entre la Grandsonnaz et l'arrondissement scolaire doivent être envisagées.  
**La Municipalité rappelle que la vente et la promotion des produits d'alpage et du terroir font partie des obligations de l'amodiatrice selon les termes du bail à ferme, tout comme la promotion d'un tourisme doux et respectueux de l'environnement et la mise en valeur des espaces créés pour ces activités. La Municipalité est fière de ses alpages et ne rate pas une occasion de rappeler leur existence, que ce soit lors de l'accueil des nouveaux habitants ou à une échelle intercommunale. La collaboration avec les écoles est déjà entamée. Pour rappel, en septembre 2016, des élèves de l'établissement de Grandson ont passé une journée en visite à la Grandsonnaz-dessous.**

#### Remarque :

- Remarque 2.6 : Le point dans le rapport de ce dicastère mentionnant que la qualité du lait dépend du fromager a été interprété par la COGES comme dépendant également d'un collectif de choses (la gestion, le bétail, le travail des autres employés etc.).

### 3. Ecoles et sécurité

Dicastère de M. Francesco Di Franco

Accompagné de M. Mast, ASP

Points à relever :

Assistant de sécurité publique

- Les communes de plus de 2'000 habitants engagent généralement un ASP à 100%. Depuis la loi cantonale de 2010, les communes assument une septantaine de tâche relatives au service de la sécurité publique de la Commune.
- Grandson joue le rôle de pôle en tant que centre régional. Une commune ne peut pas engager une entreprise privée pour le contrôle des stationnements. L'ASP ne fonctionne pas comme une police de secours, il n'est pas habilité. Les tâches de l'ASP sont notamment le stationnement, les notifications, les conseils (plan stationnement). Le contrat de prestations est de 100 heures pour Montagny et 50 heures pour Bonvillars.
- L'entrée en fonction d'un ASP à 100% a été au 01.12.2016. Dans la situation précédente il s'agissait que de garde-parc uniquement. Le nouvel ASP a travaillé précédemment pour la commune d'Avenches. A ce jour, l'ASP a 70 règles à suivre (d'après la loi cantonale 2010), dont le contrôle du stationnement (la gestion des contraventions a nécessité de reprendre 12 mois de retard, 160 rappels, 18 dossiers en poursuite), des naturalisations, les notifications de poursuites, le contrôle des habitants, la police des inhumations, gestion des objets trouvés/perdus etc.
- Certaines tâches sont reprises par le secrétariat. Depuis 2018 le secrétariat (l'apprentie) effectue le suivi des contraventions (env. 10% de travail, 4h de travail le jeudi). Néanmoins, la remise de certaines tâches de l'ASP au secrétariat n'est pas trop intéressante, pour beaucoup d'entre elles, l'ASP travaille plus rapidement seul. L'ASP aurait plus besoin d'un autre ASP en soutien à l'extérieur, 50% serait idéal. Ainsi, l'ASP libère aussi des tâches au greffe.

Stationnement

- Le produit des amendes revient à la commune, mais la volonté municipale commune n'est pas de gagner de l'argent avec les contraventions.
- Gestion des macarons : la limitation des stationnements sur un emplacement doit proposer des alternatives crédibles. La municipalité cherche des alternatives de stationnements avant de proposer des zones à macarons. Actuellement, il y a 4 zones à macarons.
- La Municipalité souhaite que la gestion du stationnement du bourg de Grandson puisse être homogène pour éviter le report sur les rues adjacentes.
- Le tarif du parking Jean-Lecomte est de 1.20 frs/heure. Les 30 premières minutes sont gratuites. Les horodateurs ont été posés en 2016 et mis en service en avril 2017.

Trafic

- La commission communale de sécurité est uniquement consultative (elle traite des sujets proposés par la Municipalité). Cette commission a été mandatée en septembre 2017 pour rapporter au début de l'année 2018 sur 4 sujets. La commission se rencontre sur convocation, mais la municipalité reste ouverte aux suggestions de cette commission. Les rapports de la commission de sécurité sont pour la municipalité uniquement.
- Le radar pédagogique appartient à la commune. Les données récoltées (nombres de véhicules, vitesse) sont pour l'usage interne avec un rapport à la municipalité et décisions si nécessaire. Il est toute l'année en place.

Défense incendie

- En cas d'incendie ou autre, la commune compte avec un appui de la police cantonale. En journée, l'ASP peut réagir lors d'interventions.

Secteur écoles

- Arrêt bus : L'arrêt de bus a été déplacé à la Rue des Tilleuls et non pas à la Rue des Oiseaux.
- Le contrat avec Car Postal arrivant à son terme au terme de l'année scolaire 2018, un nouvel appel d'offres soumis aux marchés publics a été lancé (résultat au cours de l'année 2018).

- Une clarification de la responsabilité de la sécurité pour les enfants a été obtenue. La commune est responsable des enfants sur le chemin de l'école. Les instituteurs sont responsables des enfants les 5 minutes avant l'école.

#### Protection civile

- La protection civile (PCi) est intercommunale. Elle se nomme ORPC Jura Nord-Vaudois, pour Organisation Régionale de la Protection Civile. L'état-major est composé du Commandant: It-col Sébastien Pondet, du remplaçant du Commandant et responsable de l'instruction: maj. Claude Rutishauser et d'un Chef opération : maj Vincent Zumstein.
- La PCi intervient en assistance (préparation des repas, sécurité, etc.) et en appui ou intervention en deuxième échelon. Orbe, La Vallée, Yverdon-les-Bains et Grandson sont regroupés en association intercommunale. Les communes peuvent demander l'aide de la PC en cas de catastrophe ou autres interventions. Les salaires sont gérés par l'ORPC. La base salariale a été déterminée sur le salaire le plus élevé pour ne préter personne.

#### Divers

- Concernant les contrôles sur les chemins de remaniement (AF), la municipalité peut demander à la gendarmerie de passer pour faire des contrôles, mais ce sont des prestations qui peuvent être payantes.
- En 2017, le vandalisme des panneaux de signalisation était commun : 9 tubes de signalisation ont été sciés. Lors des 4 contrôles effectués sur les chemins « interdits » entre Grandson et Fiez, aucun véhicule n'a été observé.

-----

#### Vœux :

- Vœu 3.1 : La COGES souligne qu'il y a un manque de gestion globale de stationnement à l'échelle du bourg et des Tulleries et souhaite qu'un plan de stationnement global soit établi.  
**Dans le cadre du projet d'agglomération, un rapport a été commandé et ses conclusions sont arrivées ce printemps 2018 à la Municipalité ainsi qu'au bureau AggloY.**
- Vœu 3.2 : La COGES souhaite que, au sujet de la circulation, il y ait moins de délégation de réflexion à la commission qui est consultative et plus de consultations auprès d'experts, de la population (boîte à suggestions) et des usagers mêmes des endroits concernés.  
**La Municipalité conduit ses réflexions avec ses mandataires et ses partenaires.**
- Vœu 3.3 : La COGES, en observant la forte augmentation du trafic sur la rue Basse, souhaite que la Municipalité réfléchisse à des mesures supplémentaires de modération du trafic à l'entrée de Grandson et la place du Château afin d'assurer une sécurité accrue des piétons et des cyclistes.  
**La Municipalité tient compte du trafic de la rue Basse et de sa problématique. Une partie de la solution est déjà dans le projet de réaménagement de la partie basse de la rue (porte d'entrée de la Commune) ainsi que sur la rue de Neuchâtel.**
- Vœu 3.4 : La COGES souhaite que la Municipalité, en lançant l'appel d'offre pour le nouveau transport scolaire prenne en considération les transports publics plus écologiques, par ex. le bus électrique.  
**Ce point est exclusivement du ressort du Comité directeur de l'ASIGE.**

#### Observations :

- Observation 3.5 : LA COGES constate que les tâches importantes d'identification des points noirs sur le territoire communal en termes de circulation sont déléguées à une commission consultative, sans expert, et non pas une commission d'études. Cependant, la COGES demande à la Municipalité de consulter un mandataire (expert) en trafic.  
**La Municipalité s'étonne de cette observation. En effet, la Municipalité ne se repose pas uniquement sur le rapport de la Commission communale consultative de sécurité. Ce rapport vient compléter au minimum une réflexion, au mieux, une étude.**

- Observations 3.6 : l'ASP assume beaucoup de tâches. La Commission recommande une réflexion sur l'engagement d'une personne sur le terrain à 50% comme soutien à l'ASP ou une meilleure répartition des tâches entre l'ASP et le secrétariat. Aussi, La COGES recommande de ne pas augmenter la délégation de l'ASP aux communes voisines.

La Municipalité et le responsable RH qui planifie le travail de l'ASP tiennent compte de la charge de travail. Le budget 2018 tient compte d'un demi-poste supplémentaire en appui de l'ASP.

**Remarques :**

- Remarque 3.7 : La Commission salue l'enthousiasme du Municipal délégué à mener à bien ces projets.
- Remarque 3.8 : La Commission salue la mise en place des limitations au parking Jean-Lecomte et encourage la Municipalité à gérer globalement le stationnement.

## 4. Administration générale et finances

Dicastère de M. François Payot, Syndic

Accompagné de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal

Points à relever :

### Préambule

- Le manque d'explications financières est dû à l'application du règlement du Conseil communal en la matière qui distingue les compétences relatives des commissions spécialisées.

### Secteur Administration générale

- Le processus de modernisation des infrastructures informatiques a déjà débuté en 2016 et s'est poursuivi en 2017 avec la mise en place d'un nouveau plan de classement informatique et d'une charte de nommage des documents. La migration des serveurs et des outils informatiques de la Commune sur le réseau de la Ville d'Yverdon-les-Bains a été effectuée avec succès au mois de novembre 2017. Ce processus se poursuivra ces prochaines années. En effet, plusieurs logiciels, tels que celui de la gestion des salaires ainsi que l'outil de gestion communale Citizen sont devenus aujourd'hui obsolètes et doivent être remplacés pour permettre un gain de productivité et d'efficacité. La collaboration avec l'Office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains permettra d'optimiser les ressources à disposition et de bénéficier de synergies. Le logiciel de gestion du temps « Tipee » a été choisi après analyse de 3 différents logiciels.
- Les qualifications des employés sont valorisées et ne sont pas plus coûteuses.
- Un désir de consolider la stratégie de communication a été exprimé. L'appel à une agence de communication pour trouver une aide et sélectionner les bons outils a été faite dans le but, entre autres, de pouvoir structurer la communication communale tout en veillant à intégrer au mieux les partenaires en lien avec la commune et la région.
- Le système de contrôle interne (SCI) est en marche. Il vise à décrire les procédures clés des différents services, ce qui permettra de mettre à jour les descriptifs de fonction. Les problématiques ont été analysées et les risques ont été identifiés. Chaque responsable est appelé à définir les procédures de son propre service, celles-ci seront mises en place après validation de la Municipalité.
- Les chefs de service se réunissent une fois par mois avec le syndic, cela aide à avoir une vision transversale, ce qui facilite la coordination et la collaboration interne.

### Délégations et représentations municipales

- AggloY propose plusieurs projets de développement. Certains, déjà affectés, pourraient représenter un potentiel de 8'000 habitants sur les 12'000 projetés à l'horizon 2030 ; le solde s'étend sur des zones non affectées (terrains agricoles - SDA). Aujourd'hui, les communes n'ont plus à faire le travail de compensation des terrains classés SDA, c'est le canton qui doit reconstituer le potentiel de réserve. Chaque projet doit ensuite obtenir l'aval de la confédération.
- Le syndic est membre du Conseil de Fondation du Château, la participation d'un membre de la Municipalité à ce conseil est historique (liée à un don de frs 250'000). La participation de la commune se monte à frs 20'000 par année. 450'000 à 500'000 francs sont nécessaires pour le fonctionnement du château. La Fondation est épaulée par l'Association des Amis du Château (organisation de la Fête médiévale, St Valentin) ainsi que par ProGrandson, qui fonctionnent sans aucune aide cantonale ou fédérale, malgré la baisse d'affluence liée aux travaux de réfection.
- Il a été calculé que l'équilibre financier des charges de fonctionnement du château demande 70'000 à 100'000 visiteurs par année, nous sommes actuellement à 35'000 visiteurs.
- La Maison des Terroirs bénéficie d'une aide à la relance. En effet, elle rencontre des difficultés financières dues d'une part aux travaux à la rue Haute et d'autre part au départ de l'ancienne directrice. La constitution de la nouvelle équipe, conduite par la nouvelle directrice, a pris du temps. La Commune a abandonné le loyer des 4 derniers mois de 2017 pour soulager les pertes. Le soutien financier se montera désormais à 10'000 frs au lieu des 20'000 alloués précédemment et l'entretien ainsi que la location du caveau des vigneron seront gérés par la Maison des Terroirs. Les communes partenaires ont augmenté leur participation au fonctionnement de 1fr/habitant en 2017, soit au total 11 francs/habitant, (la participation des communes à la promotion touristique régionale quant à elle se monte à 9frs/habitant). Etant donné les difficultés observées en fin d'année 2017, un soutien supplémentaire dégressif sera proposé pour les trois prochaines années, soit 3fr/hab en 2018-19,

2frs/hab en 2020-21 et 1fr/hab en 2022. Le nouveau projet de promotion et découvertes proposé aux écoles est soutenu par la commune (10'000 frs).

- Le nouveau périmètre industriel de la Poissine a été redimensionné de manière drastique (de 22 ha à 15 ha, puis finalement 7,8 ha). Le plan directeur cantonal (PDCn) exige une politique de gestion des zones d'activités avec une coordination de tous les périmètres, ce pôle stratégique régional a été financé par les propriétaires et par la commune. La part des propriétaires ayant été utilisée, l'octroi de la commune a donc été engagé. BAMO = Bureau d'aide au maître d'ouvrage.

#### Secteur Service des finances

- L'application des nouvelles directives du canton ainsi que les nouvelles procédures mises en place pour l'élaboration des propositions et décisions municipales (PDM) et pour l'élaboration des préavis impliquent une charge de travail croissante. Par exemple, la taxation par bâtiment passe à la taxation par logement (pour certaines superficies, donc plus de travail).
- Un préavis municipal ne contient pas de suivi financier, les projets d'investissement figurent uniquement dans les comptes, selon les plans.

---

#### Vœux :

- Vœu 4.1 : La Commission invite la Municipalité et plus spécifiquement Mr. Le Syndic à veiller à la bonne coordination et collaboration entre les différents dicastères (Observations 1.3, 2.4, 4.5, 5.3 et 7.4 de ce rapport). **Il en est déjà ainsi, mais des améliorations sont toujours recherchées.**
- Vœu 4.2 : La COGES propose que les prochaines commissions de gestion utilisent ce rapport et la procédure des séances (dates, communication) de cette année comme canevas. De même, que le rapport de gestion produit par la Municipalité sera mis à disposition comme canevas pour les rapports des années à venir (pourrait-être numérotés par points et moins lourd en Megaoctets). Cela facilitera les futures coordinations entre la COGES et la Municipalité.  
**Manifestement ce vœu s'adresse principalement aux futures COGES. La présentation nouvelle du rapport sera faite directement dans sa version finalisée.**
- Vœu 4.3 : La COGES propose à la Municipalité de mettre à disposition des habitants une boîte à suggestions.  
**En tout temps, la boîte à lettres communale est atteignable par la population. Dans le cadre de l'étude des moyens de communication, diverses propositions seront faites pour aller dans ce sens.**
- Vœu 4.4 : La COGES demande à la Municipalité d'être davantage transparente sur le montage financier des projets d'envergure (à définir) – selon le plan comptable.  
**Chaque préavis contient un chapitre donnant les incidences sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements lorsque des charges financières en résultent. Dans tous les cas, lors de l'examen par les commissions ad hoc ou des finances ces éléments peuvent être complétés.**

#### Observations :

- Observation 4.5 : Au vu des informations fournies par la Municipale déléguée, la COGES constate que le dicastère des Bâtiments et gérances n'est pas souvent soutenu lors de travaux effectués en collaboration avec d'autres services concernés et souhaite qu'un effort de collaboration soit fait dans ce sens par l'ensemble de la Municipalité.  
**La Municipalité s'étonne de ce propos, si celui-ci est avéré. Tous les services et en particulier celui des bâtiments qui a un chef de service depuis peu pour le conduire, collaborent entre eux. Des rencontres entre la Municipalité et les chefs de service ont encore récemment renforcé et précisé les modalités de la collaboration. Celles-ci sont incluses dans les procédures SCI.**

- Observation 4.6 : La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil, en cas de difficulté à tenir le délai au minimum 3 semaines avant, afin de pouvoir effectuer une étude approfondie et rédiger un rapport de qualité.

La Municipalité s'efforce de le faire. Une planification du travail interne a été établie dans ce sens.

Proposition de la Municipalité : une modification du règlement du Conseil communal pourrait améliorer cette planification en nommant sur présentation du Préavis municipal les commissions par le bureau.

**Remarques :**

- Remarque 4.7 : La COGES remercie toute l'équipe de l'administration générale et des finances pour son travail et sa collaboration, il semble régner une bonne ambiance au secrétariat et cela est réjouissant.
- Remarque 4.8 : La COGES salue le travail de mise en conformité des contrats et des procédures internes établies par le Chef de service RH et son équipe.
- Remarque 4.9 : La COGES se réjouit de l'étude menée pour consolider la stratégie de communication, elle souhaite que ce nouvel outil offre une information sur les projets en cours (plan de quartiers, mobilité, actions municipales, etc.) en plus des liens avec les différents partenaires touristiques et culturels. Elle demande que le bulletin d'informations communales inclue les différentes manifestations.

## 5. Bâtiments et gérances

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

Accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef du Service des Bâtiments

Points à relever :

### Organisation du travail

- En 2017, les nombreux changements à l'interne ont été les faits les plus marquants. Concernant les écoles, le collège du Jura A a été complètement rénové. Selon l'organisation, chaque collège devrait avoir un concierge attiré, ce qui n'est plus possible : avec un collège de plus, il manquait un concierge, qui a pu être engagé en janvier 2018 et qui est en fonction actuellement.
- Le départ de M. Moosmann, ancien responsable de la salle des Quais, a également provoqué la nécessité de réorganiser le service. La gestion de la salle des Quais a été assumée par M. Allisson et M. Guilloud durant l'absence de M. Moosmann. Un stagiaire a également été engagé pour le remplacement de M. Moosmann, il pourrait être engagé en CDI une fois le stage terminé.
- M. Guilloud est en fonction comme chef Concierge depuis 2017. Les appellations ont été reprises par le service des RH qui a dû revoir toutes les nominations des postes. En 2017, M. Guilloud fonctionnait encore à 60% sur le terrain et 40% en administratif. Aujourd'hui, les tâches sont plus centrées sur un poste administratif. Du point de vue administratif, il s'agit des tâches suivantes : la gestion des salles pour les sociétés locales, du personnel, des locations, de la salle triple, ainsi que d'autres projets conséquents pour la commune. M. Guilloud se déplace sur le terrain. Les accès des clés et la gestion des badges sont de la responsabilité de M. Guilloud.
- M. Tuosto, nommé comme chef de secteur, a pris place dans l'encadrement de l'équipe des concierges dans l'organisation des tâches entre les différents concierges. M. Allisson, chef de secteur également, est en charge de la gestion de l'entretien des églises et bâtiments administratifs. Toutes les tâches sont réparties entre MM. Guilloud, Tuosto et Allisson. Le service fonctionne différemment depuis 2016, les tâches ont été réorganisées et tous les concierges travaillent en collaboration avec un esprit d'équipe mieux développé. Au total 4 concierges travaillent pour 4 bâtiments plus deux bâtiments aux Tuileries, le cloître et conciergerie de 70 appartements et locaux communaux, ce qui représente un travail considérable (et semble bien réparti). La conciergerie a toujours été assumée avec grande satisfaction, malgré les nombreuses tâches à effectuer. Les concierges peuvent être amenés à faire d'autres tâches et à se remplacer.

### Produits nettoyage

- Question utilisation des produits bio ou chimiques : M. Guilloud : Les produits chimiques ont pour l'instant prouvé leur efficacité et sont toujours utilisés le plus fréquemment. Quelques tests sont faits pour utiliser des produits bio, mais sans grand succès (plaintes des parents et des élèves concernant l'odeur).

### La salle des Quais

- La salle des Quais n'est pas une mince affaire, les exigences sont multiples. Par le système de badges, il y a un contrôle sur les entrées et sorties. Actuellement, le stagiaire (réinsertion professionnelle) s'occupe de l'entretien et des locations de la salle des Quais. M. Guilloud a fait une présentation de la réservation des salles. Il y a une volonté de développer la salle des Quais pour les séminaires.
- Pour la salle des Quais il a été envisagé d'engager une entreprise pour nettoyer les WC le dimanche matin. Toutefois, selon la Municipale, il n'est pas question d'externaliser la fonction de nettoyage des bâtiments, car une entreprise de nettoyage ne peut pas remplacer les rapports humains, le suivi et les liens entre les concierges et les utilisateurs des locaux.
- L'entreprise de communication mandatée par la commune pour ce travail n'a pas été approchée pour faire de la promotion de la salle des Quais. Les locations passent par la commune, avec des informations sur les heures et jours de réservation.
- Cuisine : au moment où la salle des Quais a été construite, la cuisine a été rajoutée comme une option de location. Elle est bien utilisée, surtout pour préparer les amuse-bouches (catering).

### Parking Jean-Lecompte

- Les places vacantes sont toujours au même nombre. La Municipalité n'envisage pas pour le moment de diminuer ou augmenter le tarif de location. Des places sont prévues pour les motos et sont utilisées. Le taux d'utilisation

est très bon au niveau souterrain, contrairement en surface qui n'est pas optimisée. Le déneigement est à la charge du service des bâtiments.

#### Refuge

- Au refuge, une plainte avait été déposée pour vandalisme et les auteurs étaient identifiés. Il n'y a plus eu de problème dès lors.
- La pose et la relève des compteurs sont gérées par la voirie.
- Le refuge est bien utilisé du mois de Mars à Octobre (130,- frs), 130 locations par année.

#### Divers

- Un partenariat est conduit avec le Repuis pour offrir des places de stage ou d'apprentissage.
- L'isolation des fenêtres et des murs du collège du Jura A a permis d'économiser 25% d'énergie.

-----

#### Vœux :

- Vœu 5.1 : La COGES souhaite que la Municipalité développe davantage de communication en faveur de la location de la salle des Quais et de sa polyvalence plus en faveur de séminaires ou de conférences.  
**Les locations pour des séminaires et des conférences sont précisément en plein essor actuellement. La Municipalité poursuivra un développement dans cette direction en complétant l'équipement audio visuel des salles et accentuera la visibilité de ce type de locations sur le site internet communal. Une bonne synergie dans ce sens avec le restaurateur est déjà en place.**
- Vœu 5.2 : La COGES encourage la Municipalité à trouver des alternatives pour des produits de nettoyage plus respectueux de la santé des utilisateurs (concierges, enfants, enseignants) et de l'environnement.  
**La Municipalité partage le souhait de recourir à des produits de nettoyage respectueux de l'environnement et œuvre dans ce sens puisque plusieurs produits bio et écologiques ont déjà été testés. Le problème est que jusqu'à présent, aucun n'a donné toute satisfaction aux concierges et aux utilisateurs des locaux. Actuellement, les concierges sont libres d'utiliser les produits qui leur paraissent les plus efficaces et les mieux adaptés. La Municipalité sera attentive à proposer d'autres produits dans la gamme naturelle. Outre les produits, un effort particulier repose sur les techniques de nettoyage avec l'achat et l'utilisation d'une machine à vapeur professionnelle.**

#### Observations :

- Observation 5.3 : La COGES encourage les dicastères des Travaux, culture et tourisme et des Bâtiments et gérances à collaborer plus étroitement, en termes d'utilisation des machines et produits d'extérieurs pour pouvoir en bénéficier pour les collèges et autres bâtiments à entretenir (par exemple une meilleure relation entre la voirie et les concierges au niveau du prêt du matériel).  
**Une très étroite collaboration existe de tout temps. Une répartition se fait régulièrement entre les deux services et continuera à se faire dans ce sens.**
- Observation 5.4 : Concernant le panneau mal dirigé devant le site Borné-Nau (mis par l'ASIGE), la COGES réitère sa demande faite en 2017 pour qu'une modification soit faite.  
**Une nouvelle lettre communale fera part de cette observation à l'ASIGE. La Municipalité n'est pas intervenue dans le choix et la pose de ce panneau.**

#### Remarque :

- Remarque 5.5 : De manière générale, la COGES relève que le rapport donné par ce dicastère ne fournit pas assez d'informations relatives à l'année 2017 et demande que prochainement le rapport soit plus complet. Plusieurs sujets élaborés n'étaient pas mentionnés.

## 6. Réseaux et énergies

### Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Points à relever :

Points principaux

- Révision du règlement de la distribution de l'eau accepté par le département cantonal (DEIS, économie sport et innovation) concerné le 22.12.2017.
- Grands travaux de la STAP des pins, devenus plus conséquents que prévus.
- Changement du chef de service des travaux, également bien concerné par le dicastère des eaux.

Compteurs

- Il y a deux systèmes en fonctionnement. Le changement se fait par étape. Avant c'était un "simple" relevé de la consommation d'eau, maintenant c'est un système de télédétection.
- Les relevés sont faits à la fin mai pour ceux avec la télédétection. Il y a une autre tournée pour le changement des compteurs avec une visite sur place. Chaque année 1/3 des compteurs sont contrôlés physiquement. Pour les autres compteurs, le relevé est fait via une fiche.
- Il y a encore des petits soucis de captage des données car si le détecteur est "plus loin", il peut détecter un compteur qui ne fait pas partie de la tournée prévue. Ce sont des petits ajustements qui restent à effectuer. Les relevés sont fiables et effectués à une fréquence adaptée.

Eau

- 2017, il y en a eu 3 fuites au chemin du Coteau. Cela a montré l'instabilité du terrain. Des travaux ne sont pas prévus mais la pose de vannes permet de mieux contenir le problème et intervenir en cas de fuite.
- Les problèmes de consommation (et fuite d'eau) sont de la responsabilité du propriétaire.
- Le prix comprend le prix de l'eau, l'abonnement et la location du compteur. Il y a un coût fixe et un coût relatif à la consommation. Il devrait couvrir le coût de l'eau et l'investissement pour le réseau.
- Concernant les pertes d'eau dans le réseau, les productions des sources sont connues (valeur théorique de débit moyen de 180 l/min.) et ce que fournit l'ACRG est également connu. Il y a des pertes ensuite jusqu'à la consommation, celles-ci ne sont actuellement pas connues. Des contrôles des fuites sont effectués avec des appareils auditifs pour les détecter.

Réservoir

- La qualité de l'eau n'est pas affectée par l'état du réservoir. Il faut le changer car la capacité n'est plus suffisante actuellement pour intervenir en cas d'incendie majeur.
- En 2017 il y a eu beaucoup de changements et de coordinations entre les différents acteurs (SAGENORD, ACRG, ...). Il a fallu attendre un accord pour reprendre le projet de construction d'un nouveau réservoir.

Reserve d'eau et la sécurité

- La question de la quantité d'eau et des domaines viticoles et de l'arrosage est actuellement en réflexion auprès de l'ACRG. Cette préoccupation va se poser dans tous les réseaux d'eau.
- En générale, les réserves d'eau sont largement suffisantes. S'il y avait un problème sur Onnens, il n'y aurait pas assez d'eau pour tout le réseau.
- Il y a une obligation légale de plan d'action si des sources d'eau ne sont plus saines (plusieurs scénarios : empoisonnement, nucléaire). Il y a aussi une étude pour défricher la forêt près du réservoir pour permettre une intervention plus rapide en cas d'accident (exemple de Daillens).
- Un test pilote de filtre UV est prévu en 2018 pour l'ACRG.

Contacts avec la Romande d'Energie et la ville d'Yverdon

- Romande d'Energie connaît quelques lenteurs administratives, par exemple dans la facturation
- La fourniture du gaz par la Ville d'Yverdon se passe bien, même si leurs interventions ne sont pas systématiquement annoncées.
- Aucun de ces points ne remet en question les prestations en cours

#### Divers

- La décoration de Noël a couté frs 8'900 en 2017.
- Le fontainier a dû contrôler le travail saisi dans le SIT par le bureau qui a suivi les travaux de la rue Haute. Le mandataire qui a suivi les travaux n'a pas bien relevé les données. Lorsque les données ont été contrôlées, elles n'étaient pas correctes. Sinon tout le reste du travail exécuté par le prestataire a donné satisfaction.
- Les chauffages à distance ont été étudiés et acceptés par la commune (plaquettes en bois et gaz pour l'appoint ou lors de pannes ou de révisions du système au bois).
- La commune a accepté de poursuivre le projet "Région Energie"

---

#### Vœu :

- Vœu 6.1 : La COGES encourage la Municipalité à considérer des démarches de durabilité écologique plus approfondies : par exemple prévoir d'installer les bornes électriques devant les écoles, devant la gare ou sur la place du château, ou utiliser les toits des écoles pour générer de l'énergie renouvelable.

**La Municipalité partage ce vœu par le biais de différentes mesures du concept énergétique communal.**

#### Observation :

- Observation 6.2 : La COGES demande à la Municipalité de sensibiliser davantage la population à économiser les sources d'énergies et à développer les énergies renouvelables.

**La Municipalité relève l'existence de nombreuses sources d'information en matière d'énergie. Par ailleurs, cette mesure fait partie du programme Région Energie en collaboration avec les 4 autres communes de Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens.**

#### Remarque :

- Remarque 6.3 : La COGES relève l'importance des projets liés à ce dicastère et constate que des réfections souterraines entraînent des coûts conséquents pour la commune. Elle salue l'effort de la Municipalité pour avoir été chercher des fonds auprès du canton concernant la problématique des fouilles archéologiques.

## 7. Travaux, culture et tourisme

Dicastère de M. Dominique Willer

Accompagné de M. Laurent Thiémond, chef du Service des Travaux

Points à relever :

### Travaux

- En 2017, il y avait plusieurs projets d'envergure : finalisation et inauguration de la rue Haute, chantier de Borné-Nau, engagement d'un nouveau chef de service (départ après 30 ans de service du précédent).
- Les travaux consistent surtout en : l'entretien du Cimetière, des espaces verts, des déchets, entretien de surface, réfection de surface légère des routes, contrôle des bouches d'égouts (angouloire), entretien des fontaines, location de la balayeuse aux communes voisines avec l'employé, déchetteries (sur appel, ambulante, écopoint), entretien places de jeux, aide aux sociétés locales, déneigement, entretien du matériel roulant.
- Les employés ont des métiers divers. Les espaces verts sont gérés par 230% de personnel, nettoyage par 2 personnes, 1 fontainier qui gère l'eau potable, 2 personnes de la STEP, 1 mécanicien.
- Un contrôle des sources et fontaines hebdomadaire est fait.
- Prêts de personnes entre dicastères : En 2017 il y avait une collaboration entre Travaux et conciergerie, parfois le matériel était rendu en moins bon état. Le service des travaux avait de la peine à faire leur propre travail à force de prêter les employés. L'état des lieux des besoins de chacun va être effectué en 2018.
- La timbreuse va être utilisée par le service des travaux dès 2018 pour la gestion des congés, des présences et des vacances. Le cahier des charges du nouveau Chef de service contient plus d'administration et certaines tâches, ont été reportées sur les employés.

### Déchets

- A la demande de la COGES 2016 que le tri des déchets pour le public soit possible, le dicastère répond que ces démarches n'ont pas encore pu être entreprises. Il a été préféré d'attendre le nouveau Chef de service.
- La collecte de carton porte à porte se passe une fois par mois. Pour STRID il n'y a pas suffisamment de tonnage intéressant pour le ramassage et STRID a décidé de supprimer le container papier/carton de la place du château pour ne laisser qu'un container papier. Le carton doit être éliminé à la déchetterie intercommunale ou lors du passage de la déchetterie ambulante pour les personnes à mobilité réduite ou encore le mercredi matin sur la place du château. Un ramassage porte à porte est effectué une fois tous les 2 mois.
- Camping de Pin et Petite Folie : projet d'enterrer les conteneurs à déchets. Pour les écoles et petites plages ça sera plus tard.
- Les poubelles de tri sélectif ne peuvent pas accueillir du PET. PET-recycling veut que le PET soit retourné chez les commerçants ou recueilli dans une déchetterie contrôlée.
- Il y a beaucoup de déchets sauvages, c'est difficile à réguler. Les employés communaux viennent prendre les sacs non taxés laissés à côté des containers par la voirie SRTID.
- Deux contrôles des usagers de la déchetterie ont été fait en 2017, il n'y avait aucun contrevenant.
- Par rapport au tri et les coûts : Tous les déchets ne rapportent pas autant, pratiquement pas de déclassement des déchets. La ferraille et le verre rapportent de l'argent, le papier peu.
- Les déchets ménagers utilisés pour le biogaz et les déchets verts en composte sont traités par Chavornay.

### Tourisme

- Coordination entre la Maison des terroirs et l'Office du tourisme : L'office du tourisme est régional, Mme Bornand est engagée par l'Office et travaille à la Maison des terroirs. La Maison des terroirs est un projet de l'ADNV. La promotion des éléments grandsonnois est faite par l'Office du tourisme que M. Willer promeut auprès de l'ADNV ou de l'Office du tourisme.
- Mme Voirol est engagée pour la promotion de la culture et non du tourisme.
- La salle de Grandsonnaz-dessous est conçue comme une salle-musée. La promotion de celle-ci est faite avec l'Office du tourisme.

- Yverdon a initié le réseau culturel régional avec des communes avoisinantes dans une volonté de partage, de coordination et de mise en commun de nos idées dont Grandson participe activement. Mme Voirol représente notre commune. Ce réseau met en avant une nouvelle force de négociation avec le canton.
- Croch’Pied pourrait être valorisé par la commune ? : La Fondation du Croch’Pied est privée et totalement libre du choix de ses activités. M. Willer a demandé si un abonnement avec l’Echandole, BB et nos salles pouvait être envisagé et il n’y avait aucune volonté.

#### Divers

- Des méthodes alternatives aux produits chimiques : Le traitement des mauvaises herbes en bord de route est fait par une méthode à la vapeur. Celle-ci prend environ 3 fois plus de temps et doit être réalisée plusieurs fois dans l’année. Le service des travaux cherche des alternatives écologiques aussi dans les achats du matériel.
- En 2018, le dicastère va créer un listing des points d’abaissement des trottoirs à modifier (un listing qui n’existait pas en 2017).
- Par rapport à la demande de la COGES 2016 de réparer un écoulement d’eau dans la rue de Neuchâtel, le Municipal répond qu’il n’y a pas encore de solution. La DGE eau a donné des conseils et dit à la commune de gérer le problème. Est-ce qu’il faut considérer un nouveau revêtement, pour tout mettre en ordre, y compris les égouts..., il faudrait donc porter le projet à l’étude.
- Par rapport à la demande de la COGES 2016 sur la situation des WC vétustes sur la place du château le dicastère mentionne que c’est au dicastère Bâtiments et gérances de le régler. Une des solutions pourrait être d’intégrer des modules.
- Demande d’abattage, les espèces sont remplacées par des espèces locales.

-----

#### Vœux :

- Vœu 7.1 : La COGES demande à la Municipalité de développer des modes d’entretien des espaces verts avec des produits efficaces et respectueux de l’environnement.  
**Le service des travaux continuera à privilégier toutes formes de traitement respectueux de l’environnement.**
- Vœu 7.2 : La COGES souhaite que la fontaine « oubliée » au-dessus de la ferme de M. François Gonin soit entretenue.  
**La fontaine en question sera entretenue régulièrement.**
- Vœu 7.3 : Conscient que le rayonnement d’une commune est dû à la richesse des activités qui s’y développent, la COGES souhaite que le dicastère Travaux, Culture et Tourisme renforce sa collaboration avec les sociétés, organisations et fondations grandsonnoises et partage l’organisation des manifestations existantes (création de comités d’organisation en lien avec les sociétés locales).  
**La Municipalité continuera à soutenir activement les sociétés locales qui organisent des manifestations en y déléguant notamment un conseiller municipal.**

#### Observations :

- Observation 7.4 : La COGES encourage le Dicastère des Travaux, culture et tourisme à davantage collaborer avec les autres dicastères (bâtiments, alpages). Il s’agit par exemple de la réalisation de l’exposition au Grandsonnaz-Dessous ou de soutien du service des travaux pour les prêts des machines pour l’entretien des extérieurs des écoles.  
**Le dicastère des travaux, culture et tourisme a toujours collaboré étroitement avec les autres dicastères et continuera à le faire dans la mesure de ses moyens.**

- Observation 7.5 : La COGES constate la présence élevée d'obstacles externes (comme la collecte limitée par STRID, PET-recycling, activités faites par les autres sociétés, les autres bureaux ou dicastères). La commission demande à ce Dicastère de trouver plus activement des solutions alternatives face à ces obstacles.  
**Comme exposé dans le rapport de gestion du dicastère, la Municipalité est soucieuse de gérer au mieux le traitement des déchets sur le périmètre communal.**

**Remarque :**

- Remarque 7.6 : La COGES souligne le travail conséquent des employés de la voirie, des Jardins et du Chef de service et félicite toute l'équipe.

## 8. Visite des domaines

La Commission de Gestion 2017 a souhaité visiter les installations et bâtiments suivants :

- STAP de Corcelettes
- Collège Jura A
- Grandsonnaz-Dessous et Grandsonnaz-Dessus

La visite a été faite avec M. le Syndic et tous les conseillers Municipaux ainsi que deux représentants de la Commission des Finances.

La Municipalité nous a expliqué le déroulement des travaux et la gestion de ces trois installations et elle a répondu à nos questions. Nous avons eu des détails sur le fonctionnement des installations. Mme Leu a mené la visite de la STAP avec M. Cavaliere, Mme Perrinjaquet et M. Tuosto ont conduit la visite des travaux du collège du Jura A et Mme Gigandet celle des installations des Grandsonnaz, d'une manière instructive. Toute la Municipalité a fourni aux membres de la COGES des explications relatives aux choix qui ont dû être faits au fur et à mesure de la progression des travaux. La commune de Grandson a réalisé des travaux d'envergure durables qui offrent des lieux de travail adaptés et agréables.

## 9. Conclusion

La commission de gestion tient à remercier toutes les personnes auditionnées, soit Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et leurs chefs de service ou collaborateurs, soit Messieurs Castro, Mast, Beauverd, Guilloud et Thiémarc. Toutes et tous ont apporté des compléments d'information bienvenus et des réponses détaillées à nos questions. Leur motivation et leur enthousiasme sont unanimement salués par la commission.

Le personnel administratif et le secrétaire municipal ont poursuivi leur travail de réorganisation dans des locaux réaménagés avec des outils adaptés. Le droit à la retraite de M. Jomini à la fin de l'année impose une nouvelle organisation au service des travaux et la commission de gestion salue la motivation du nouveau chef de service M. Thiémarc. L'organigramme 2017 de la commune démontre une collaboration réelle entre les différents dicastères, avec l'engagement dont font preuve les chefs de service, elle saura se renforcer davantage encore dans le futur. Avec la nouvelle stratégie de communication, la commune se dote des moyens nécessaires à une bonne visibilité des projets en cours et une ouverture à l'échange, cela dynamisera sans doute l'intérêt des Grandsonnoises et des Grandsonnois pour la vie de leur commune, et elle saura la faire rayonner plus intensément.

Les membres de la commission de gestion ont beaucoup apprécié les différentes séances d'auditions et de visite où les échanges ont été nourris et constructifs.

Dans l'ensemble, la qualité des prestations communales est en progression et le système de contrôle interne (SCI) qui est en train d'être mis en place augmentera la stabilité de l'administration communale. Enfin, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement tous ceux qui y contribuent.

Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du lundi 11 juin 2018.

Grandson, le 11 juin 2018

  
Pavel Pospisil, Président

  
Chantal Bovay

  
François Gonin

  
Jonathan Payot

  
Brenda Tuosto

  
Rachel Miaz

  
Niklaus Schaefer

Grandson, le 11 juin 2018

Le Syndic

  
François Payot

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire

  
Eric Beauverd

## Postulat pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile

Si l'éclairage artificiel nocturne peut contribuer à un sentiment général de sécurité, il constitue une charge importante pour les finances communales, et présente une menace importante pour la biodiversité et pour la santé humaine.

La lumière nocturne bouleverse l'horloge biologique, les repères, ainsi que les modes d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces animales, en particulier celles qui sont actives pendant la nuit : chauves-souris, batraciens, reptiles, et insectes. Ces derniers sont très nombreux à perdre le sens de l'orientation et être piégés par les éclairages, avec des effets négatifs directs sur leurs populations, et indirects sur les services écosystémiques qu'ils rendent (pollinisation notamment). Les sources lumineuses perturbent également le rythme de vie des oiseaux des parcs et périphéries urbaines, et représentent un véritable danger pour ceux qui migrent de nuit, en déviant leurs trajectoires.

La pollution lumineuse a aussi des effets négatifs avérés sur la santé humaine, en diminuant la production de mélatonine (l'hormone du sommeil), causant ainsi des dérèglements nerveux et hormonaux.

Des luminaires inefficaces, mal conçus ou archaïques engendrent une consommation inutile et du gaspillage d'énergie, tandis qu'un éclairage bien conçu, approprié et efficace permet d'éviter les émissions lumineuses superflues, d'économiser de l'énergie et de réduire les coûts. Rappelons qu'en l'état actuel, la commune de Grandson dépense entre 150'000.- et 200'000.- CHF par année pour son éclairage (dont 47'000.- d'électricité). A titre d'exemples, Fiez a déjà entièrement passé au LED, et diminué de 70% l'intensité de son éclairage public. Yverdon-les-Bains sera équipée d'ici 2025 d'un éclairage LED dynamique partout où cela est possible, ce qui divisera la consommation d'électricité par quatre par rapport à 2010.

Il existe de nombreuses possibilités d'optimisation, recommandées notamment par l'Office fédéral de l'environnement<sup>1</sup>. Ainsi,

- il n'est pas nécessaire d'éclairer tout le territoire: les routes en dehors des localités, par exemple, ne nécessitent souvent pas d'éclairage.
- l'éclairage public peut être réduit ou totalement éteint aux heures de faible utilisation (par ex. entre minuit et 06h00). Des systèmes dotés de détecteurs de mouvements allument la lumière uniquement en cas de besoin.
- l'intensité et la clarté sont souvent surdimensionnées et peuvent être révisées à la baisse sans perte de confort. De même, le spectre lumineux et la couleur de la lumière peuvent être adaptés.
- les luminaires peuvent être positionnés de sorte que la lumière tombe uniformément sur la rue, sans éclairer le ciel, les jardins privés et les façades, et orientés de manière à éclairer uniquement les surfaces souhaitées. Il convient d'éviter les luminaires à émission vers le haut (p. ex. les spots au sol).

En date du 4 Juin passé, certains des signataires du présent postulat ont effectué une visite nocturne des localités de la commune (Grandson, les Tuileries et Corcelettes), et établi une liste de points critiques et d'améliorations possibles. A titre d'exemples, l'intensité de l'éclairage public pourrait être fortement diminué sur la plupart des sites visités sans atteinte au sentiment de sécurité; un éclairage dynamique pourrait être installé dans toutes les rues résidentielles ; et l'éclairage pourrait être supprimé entre 24h et 6h pour toutes les zones en périphérie d'urbanisation, notamment en bordure de forêt, pour les monuments publics, les parkings privés et garages, ainsi que les vitrines et enseignes publicitaires.

Par ce postulat, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de faire un état des lieux, de prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune de Grandson, et de présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme (par ex. un "plan lumières").

<sup>1</sup> [www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/recommandations-pour-la-prevention-des-emissions-lumineuses.html](http://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/recommandations-pour-la-prevention-des-emissions-lumineuses.html)

Nom/s, prénom/s

Bardet Judith



Bovay Chantal



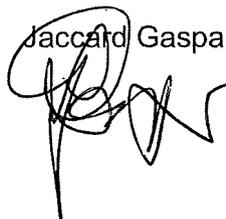
Dériaz René Pierre



Hajda Diolinda



Jaccard Gaspar Laetitia



Longchamp Ludovic



Margot Claire-Lise



Margot Melissa



Payot Raoul



Perrin Nicolas



Perrin Evelyne



Troillet Daniel



Gonin François



Perrier Serge



Ashdown Ian

Cornaz Hervé



Zari Natacha

